



Paris, le 26 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dynamique de création d'emplois dans les Entreprises Adaptées :

Mise en péril de l'emploi des personnes handicapées !

L'UNEA et les associations représentatives du secteur adapté appellent l'État à tenir ses engagements

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), qui fédère les Entreprises Adaptées sur l'ensemble du territoire, manifeste son incompréhension, quant aux dispositions prévues dans le projet de loi de finances 2018. Ces dispositions apparaissent hautement préjudiciables pour l'emploi des personnes handicapées et la viabilité même du modèle de l'Entreprise Adaptée.

Alors que le gouvernement s'était engagé en mars dernier à soutenir la création de 7 500 emplois supplémentaires entre 2017 et 2022 représentant plus de 60 000 contrats dans le cadre d'un nouveau « contrat de développement responsable et performant du secteur adapté », le projet de loi de finances vient contredire cet engagement en réduisant significativement les financements des Entreprises Adaptées.

Si le PLF 2018 annonce bien les 1 000 nouvelles aides au poste programmées, celles-ci ne sont à ce jour pas financées. Pire que ça, dans ce budget, c'est en rognant 4 % du montant des 23 000 aides au poste existantes et en réduisant le montant de toutes les aides au poste à partir du 1^{er} juillet 2018, que Bercy fait cette annonce en « *trompe-l'œil* ».

L'UNEA appelle le gouvernement et les parlementaires « à remettre le texte sur les bons rails »

Le gouvernement doit prendre la juste mesure de l'enjeu, pour respecter ses engagements en faveur d'une société plus inclusive et permettre ainsi, aux 500 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap de retrouver leur pleine citoyenneté dans le monde du travail.

D'autant plus que pour 1 000 aides au poste créées, soit **14 millions d'euros engagés, l'économie budgétaire** moyenne liée au retour à l'emploi est **de 27 millions d'euros**. (Source étude KPMG 2016 – la valeur ajoutée économique et sociale des Entreprises Adaptées). Si bien qu'à chaque fois qu'un demandeur d'emploi handicapé retrouve un emploi dans une Entreprise Adaptée, cela représente une économie moyenne annuelle de 10 000 euros pour la collectivité.

Des mesures budgétaires déconnectées de la réalité des 26 000 salariés en situation de handicap.

Stéphane Foisy, président de l'UNEA dénonce une « *mesure grave parce qu'elle méconnaît la réalité de l'Entreprise Adaptée et des 26 000 salariés en situation de handicap du secteur adapté et alerte sur une décision qui laisse à penser que l'aide au poste est une variable d'ajustement* ». Or l'aide au poste est l'outil de financement de la compensation du handicap du salarié, compensation nécessaire à toute inclusion durable dans le monde du travail.

La baisse de l'aide au poste et de la subvention spécifique fait porter le risque de fragiliser la compétitivité du secteur et de conduire bon nombre de structures à la faillite en quelques mois, entraînant une perte d'emploi pour un grand nombre de personnes handicapées déjà très lourdement touchées par un chômage massif.

Contact Presse : Stéphanie Benaroc – 06 88 12 57 40 – sbenaroc@unea.fr UNEA – 36, rue du Chemin Vert, 75011 Paris